

DELIBERATION N° 88/11-07 - TRANSFORMATION D'UN POSTE D'AGENT DE SERVICE EN POSTE D'AIDE O.P.

Monsieur RAVERDEL, rapporteur, informe l'Assemblée que, pour une meilleure gestion des stocks de fournitures et produits d'entretien, un agent de service a été chargé, depuis le 1er Septembre 1988, du recensement et de la distribution hebdomadaire des produits, en sus des tâches de coordination de certains agents d'exécution.

Les responsabilités qui incombent à cet agent et l'expérience professionnelle acquise depuis 11 années de service méritent qu'une promotion lui soit accordée.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- d'accorder à cet agent un avancement dans le grade d'aide O.P. au groupe III à compter du 1er Septembre 1988.

- d'inscrire les crédits correspondants au budget de la Commune.